

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 21 mai 2015****Feuillet : 2015/05/21****Page 1**

Le vingt et un mai deux mille quinze, à dix huit heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 mai 2015.

PRESENTS : M. TINET Georges, Mme SIVIGNON Jacqueline, M. PLAZANET Jérôme, Mme GUERREIRO Danielle, M. VALLADE Alain, Mme GRAVA Florence, M. LAMOUREUX Jean-François, M. VIVIER Pierre, M. BOUYGES Serge, Mme PRESNEAU Arlette, M. DETRE Yannick, Mme NITKOWSKI Céline, Mme MARIANY Marie-Line, Mme DUCHER Fabienne, M. BONNAFOUX Daniel.

PROCURATIONS : Mme BUCINA Natacha à M. PLAZANET Jérôme, M. RIOS Philippe à Mme GUERREIRO Danielle, M. FALQUE Jean-Louis à Mme DUCHER Fabienne.

ABSENTS :: Mmes BUCINA Natacha, REDONDIE Sandrine, Mrs RIOS Philippe, FALQUE Jean-Louis.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Alain VALLADE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Cette séance comporte :

10 délibérations établies sur 7 pages

AUTRES TYPES DE CONTRATS : REFECTION ET MISE EN CONFORMITE DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération n°2015/05/21/01

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.).

L'estimation des travaux «réfection et mise en conformité du réseau éclairage public » correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 238 000,00 €. H.T.

Conformément aux décisions prises par son comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant hors taxes pour les travaux d'éclairage public, de 60% pour les travaux de mise en conformité et en demandant à la commune un fonds de concours (auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'écotaxe) égal à

| | | |
|----------------------|---------------------|-----------------------|
| Eclairage public : | 227 033,63 € X 0,50 | = 113 516,82 € |
| Mise en conformité : | 10 966,37 X 0,40 | = 4 386,55 € |
| Ecotaxe : | | = 79,38 € |
| | TOTAL | = 117 982,75 € |

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 21 mai 2015**Feuillet : 2015/05/21**Page 2*

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le montant de la TVA grevant ces travaux sera récupéré par le S.I.E.G par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par le Maire,
- 2) de demander l'inscription de ces travaux au S.I.E.G.,
- 3) de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 117 982,75 € et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.,
- 4) d'autoriser le Maire à viser la convention de financement de ces travaux et tous les documents relatifs à ce dossier,
- 5) de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

TRAVAUX – AMENAGEMENT DU STADE DE BASSE-COMBELLE**Délibération n°2015/05/21/02**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'installation d'une main courante autour du terrain du stade de Basse-Combelle

Il présente les devis établis par les trois entreprises consultées et propose de retenir l'entreprise SERVANET pour un montant H.T. de 16 184,74 € qui présente l'offre la plus économique pour la commune.

Il précise que la commune pourrait bénéficier d'une subvention (environ 4 000 €) de la Fédération Française de Football (F.F.F.) et le plan prévisionnel de financement s'établit ainsi :

| | |
|----------------------------|---------------|
| - Subvention F.F.F. | : 4 000,00 € |
| - Autofinancement communal | : 12 184,74 € |
| Total H.T. | : 16 184,74 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver :
 - le présent projet d'aménagement du stade de Basse-Combelle ;
 - le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- de solliciter une subvention de la Fédération Française de Football ;
- d'autoriser Monsieur le Maire :
 - à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
 - à viser tous documents administratifs et comptables s'y rapportant.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 21 mai 2015**Feuillet : 2015/05/21**Page 3***INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : DECISION D'ESTER EN JUSTICE*****Délibération n°2015/05/21/03***

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Auzat-La Combelle a reçu du Docteur BOURNERIE, décédé le 21 septembre 2005, un legs qui comprenait notamment une maison d'habitation et un studio adjacent située au Saut du Loup cadastrée section AM 231.

Cette grande maison d'habitation a été construite en 1960 et n'a depuis fait l'objet d'aucune réparation importante. L'isolation des murs, le remplacement des fenêtres, du chauffage et la réfection de l'intérieur de l'ensemble de l'habitation va engendrer des dépenses que le budget de la commune, en période de réduction des dotations de l'Etat, ne pourra supporter que très difficilement.

D'autre part, le montant du loyer à appliquer, même sur un amortissement à long terme, éliminera un certain nombre de locataires potentiels. De là, louer à perte est une solution peu envisageable pour les finances communales.

Il propose alors de saisir le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand pour solliciter la modification du legs afin de pouvoir céder ce bien immobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour le dossier précité,
- de confier au cabinet d'avocats TEILLOT et associés ce dossier pour présenter le mémoire à soumettre au tribunal.

DOMAINE ET PATRIMOINE : LOCATION D'UN STUDIO***Délibération n°2015/05/21/04***

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal la situation de Monsieur Pascal DROUIN qui aujourd'hui se retrouve dans un logement insalubre sans eau chaude ni électricité suite à l'incendie de son habitation.

La proposition est faite de lui louer le studio situé à l'arrière de l'habitation cadastrée section AM 231 au Saut du Loup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, par 15 voix pour et 3 contre, de louer à Monsieur Pascal DROUIN, le studio, fixe le loyer mensuel à 100 € auquel se rajouteront les frais d'eau et d'électricité, charge Monsieur le Maire de notifier cette proposition à Monsieur Pascal DROUIN.

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE - CREATION DE POSTE***Délibération n°2015/05/21/05***

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois permanents en créant, à compter du 1^{er} juillet 2015, un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

SUBVENTIONS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS***Délibération n°2015/05/21/06***

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « sports, culture, festivités et associations » après étude des demandes reçues en mairie, décide, par 17 voix pour et 1 abstention, d'attribuer, pour 2015, les subventions suivantes :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2015

Feuillet : 2015/05/21

Page 4

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| AMICALE DE LA CHAPELLE DES MINEURS | 200,00 € |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS | 350,00 € |
| ANACR COMITE DU LEMBRON | 50,00 € |
| ASSOCIATIONS DES DONNEURS DE SANG | 150,00 € |
| CCAB | 2 500,00 € |
| CLUB ANIMATION VIEUX BOURG | 200,00 € |
| CLUB RENCONTRE AMITIE | 150,00 € |
| CLUB SPORTIF AUZATOIS | 1 000,00 € |
| DE FIL EN AIGUILLE | 150,00 € |
| FANFARE DE LA COMBELLE | 1 000,00 € |
| FNACA | 75,00 € |
| FNATH | 200,00 € |
| LA BOULE COMBELLOISE | 150,00 € |
| LE GRAND BLEU | 200,00 € |
| LES GAZELLES ASSOCIATION | 150,00 € |
| PETANQUE AMICALE COMBELLOISE | 150,00 € |
| PETANQUE COMBELLOISE | 150,00 € |
| CLUB RECREATIF | 150,00 € |
| SAUVEGARDE DES CHEVALEMENTS | 200,00 € |
| SOCIETE CHASSE COMMUNALE | 150,00 € |
| SOCIETE DE PECHE | 150,00 € |
| CLUB DE MINERALOGIE | 150,00 € |
| ANGEL'S COUNTRY | 150,00 € |
| TOTAL | 7 775,00 € |

Post scriptum : Mr Serge BOUYGES, Président de l'association de Sauvegarde des Chevalements n'a pas pris part au vote de la subvention attribuée à cette association.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES : RAPPORT ANNUEL 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération n°2015/05/21/07

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2014 concernant le service assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

FINANCES LOCALES : PRISE EN CHARGE REPAS SAINTE BARBE 2014

Délibération n°2015/05/21/08

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 les tripes de la Sainte Barbe ont été organisées par la commune de Charbonnier les Mines et qu'à ce titre il convient de lui verser le montant des repas des mineurs de la commune d'Auzat-La Combelle.

Pour la collectivité, 20 repas ont été dénombrés à 10 € l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à mandater la somme de 200 € à la commune de Charbonnier les Mines représentant les repas pris par les élus et anciens mineurs d'Auzat-La-Combelle à l'occasion de la Sainte Barbe 2014.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 21 mai 2015**Feuillet : 2015/05/21**Page 5***FINANCES LOCALES : DON DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE REPAS SAINTE BARBE 2014*****Délibération n°2015/05/21/09***

Madame la Première Adjointe explique que Monsieur le Maire souhaite que la commune supporte uniquement les dépenses liées au repas des mineurs de la commune ayant participé à la Sainte Barbe dont l'organisation a été assurée en 2014 par la commune de Charbonnier les Mines.

Il propose de prendre à sa charge les repas des onze personnes autres que les mineurs (élus, ...) qui ont participé à ce repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 15 voix pour et 3 contre, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et charge Madame la Première Adjointe d'établir le titre de recettes au nom du redevable, Monsieur TINET Georges, d'un montant de 110,00 €.

Cette recette sera affectée à l'article 7788 « produits exceptionnels divers » du budget principal.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES : SOUTIEN A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS***Délibération n°2015/05/21/10***

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du syndicat unifié des personnels des Forêts et de l'espace naturel concernant le devenir de la forêt publique française et sa gestion et la demande de maintien de l'O.N.F. et de ses missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- demande, à l'unanimité, à l'Etat de conforter le Régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :

un caractère national permettant la péréquation entre les territoires

un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, a minima, à leurs niveaux actuels.

- demande à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés,

- réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF,

- estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat,

- apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national,

Le Conseil municipal souhaite que ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

SANS DELIBERATION**Travaux**

Nouvelle mairie :

Les travaux de la nouvelle mairie se poursuivent normalement sans retard ; la toiture sera mise avant le mois d'août et la pose des huisseries extérieures devrait être réalisée soit à la fin du mois

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 21 mai 2015****Feuillet : 2015/05/21****Page 6**

de juillet ou à la fin du mois d'août. Le remplacement de la conduite d'eau par le SIVOM (entreprise ROUX) passant par le terrain supportant la nouvelle mairie sera réalisée prochainement. Monsieur le Maire souligne la compréhension des riverains de la mairie domiciliés rue de Peillaras qui ont accepté de voir le chemin d'accès à leurs propriétés et à la nouvelle mairie fermé jusqu'à la fin du mois de juillet.

Mise aux normes de l'éclairage public :

Ces travaux se dérouleront en 3 tranches de 2015 à 2017 ; la première tranche consistera à la mise aux normes des commandes d'éclairage public et le remplacement des ballons fluo ; les deux autres porteront sur le remplacement des lanternes sodium. La possibilité de couper l'éclairage ou de le réduire à la convenance selon les rues retenues pourra alors être examinée.

Enfouissement des réseaux secs du village d'Aubiat :

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'enfouissement des réseaux secs du village d'Aubiat qui interviendra simultanément aux travaux d'assainissement. Les fouilles pour ces travaux sont estimées à 30 766 € H.T., la partie éclairage public à 34 000 € dont 17 000 € à la charge de la commune (50% à la charge du SIEG) et la partie génie civil de France Telecom à 11 500 € dont 8 050 € à la charge de la commune (30% de subvention du Conseil Départemental)

Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire relate la réunion avec les services de la direction départementale portant sur la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux sur la base de l'étude réalisée par la communauté de communes. Certains ont déjà été réalisés (rampe d'accès, ...), les autres portent sur les cheminements à créer et la signalisation à mettre en place à l'extérieur et l'intérieur. La réalisation de la mairie résoudra les travaux liés à l'agence postale, à la mairie actuelle et l'accès à l'école d'Auzat. Le bâtiment qui nécessite le plus de travaux est celui de la salle polyvalente qui nécessitera une réflexion sur son devenir pour envisager une réhabilitation d'ensemble.

Travaux du service technique :

A. VALLADE donne les principaux travaux réalisés par le service en plus de ses activités régulières : réfection appartement LERO, renforcement de la clôture du stade de Basse-Combelle, réfection des chemins menant au CSA et au CCAB, création de la rampe d'accès et remise en état du mur de l'aire sportive de la Combelle et nettoyage et installation de banc au site du boulodrome.

Modification simplifiée n°2 du plan d'occupation des sols

Monsieur le Maire indique la nécessité de modifier le règlement de la zone UJ du P.O.S. portant sur l'implantation des bâtiments. La réglementation trop stricte a conduit à l'annulation d'une vente de terrain et par conséquent à la non installation d'une entreprise sur la zone des Chambettes.

Il informe le Conseil Municipal qu'une entreprise spécialisée dans la pose de clôtures souhaite s'installer sur cette zone.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable aux demandes suivantes : Pupilles de l'enseignement du Puy-De-Dôme ; Prévention Routière ; Ligue contre le Cancer ; Secours Populaire Français et Femmes Elues du Puy-De-Dôme.

Fermeture du site de Bergoide :

Monsieur le Maire propose à la signature des membres du Conseil Municipal la signature d'une pétition s'opposant à la fermeture de l'Institut Médico Educatif (I.M.E.) et du Foyer d'accueil médicalisé (F.A.M.) de Bergoide.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 21 mai 2015**Feuillet : 2015/05/21**Page 7***Questions diverses****Signalétique communale :**

Le miroir installé à Tansac rue de l'Aigüe semble donner satisfaction aux usagers. La question est posée concernant l'absence de miroir au Pont Rouge ; s'agissant d'une route départementale, la compétence de la signalétique relève du Conseil Départemental et non de la commune.

Calendrier des prochaines manifestations :

Fête de la pêche (07 juin 2015) à l'étang bleu, inauguration des aires sportives (12 juin 2015), fête d'Auzat (27 et 28 juin 2015).

Horaires des écoles

Il est évoqué la récente réunion concernant les rythmes scolaires et la modification de l'horaire des temps d'activités péri-scolaires qui s'est tenue à la communauté de communes sur laquelle les participants n'ont pas trouvé d'accord.

Atelier des anciens

A la communauté de communes, un atelier pour anciens pouvait être organisé ; le nombre d'inscrits trop faible (4) a conduit à l'annulation de cette activité. Un spectacle destiné au même public est prévu le 21 juin 2015.

Aide à la personne

A la communauté de communes, le recrutement du responsable du service de l'aide à la personne a été effectué. L'ancienne responsable de ce service assurera la direction générale des services.

Légion d'honneur

Monsieur LAYDON Robert, habitant de la Combelle, a reçu la légion d'honneur lors de la cérémonie du 08 mai à Clermont-Ferrand.

Délégations du Maire :**Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 28 mars 2014 lui confiant certaines délégations :

1) Il n'a pas exercé le droit de préemption suite à déclaration d'intention d'aliéner sur la vente de la parcelle cadastrée :

| | |
|------------|--|
| Section AZ | n°122 de DEBAINE Julien ; |
| Section AI | n°385, 387 et 388 de LEBEAU Christian ; |
| Section AI | n°236 de MARTIN Jean Marie et Christian e, son épouse ; |
| Section AZ | n°216 et 217 de DURIEUX Thierry et MAZU EL Catherine ; |
| Section B | n° 1772, section AH n° 379, 24, 241, section AA n° 90 des consorts GRANDJEAN et BROSSARD ; |
| Section AM | n°116, 117,148, 156 et 162 de DUCLOS Richard ; |
| Section BC | n°184 de FERNANDEZ Nicole ; |
| Section AZ | n°646 et 217 de Mr CIEPLY Michel et Sylvie, son épouse ; |
| Section AI | n°99 de Mme BOUBON Chantal ; |
| Section AK | n° 227 & 399, section AM n° 39, 49, 50, 275 & 278 des consorts PERROT ; |

2) attribution des contrôles des bâtiments communaux :

- pour l'électricité à DEKRA pour 820 € par an ;
- pour le gaz à Bureau Veritas pour 280 € par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 21 mai 2015**Feuillet : 2015/05/21**Page 8***LISTE DES DELIBERATIONS**

| Numéro de la délibération | Objet |
|----------------------------------|---|
| 2015/05/21/01 | Réfection et mise en conformité du réseau éclairage public |
| 2015/05/21/02 | Aménagement du Stade de Basse-Combelle |
| 2015/05/21/03 | Décision d'ester en justice |
| 2015/05/21/04 | Location d'un studio |
| 2015/05/21/05 | Personnel titulaire – Création de poste |
| 2015/05/21/06 | Subventions aux associations |
| 2015/05/21/07 | Rapport annuel 2014 du service assainissement |
| 2015/05/21/08 | Prise en charge repas Sainte-Barbe 2014 |
| 2015/05/21/09 | Don de Monsieur le Maire suite repas Sainte-Barbe 2014 |
| 2015/05/21/10 | Soutien à l'Office National des Forêts |
| | Sans délibération : <ul style="list-style-type: none">- Travaux- Modification simplifiée n°2 du POS- Subventions aux associations- Fermeture du site de Bergoide- Questions diverses (signalétique communale, calendrier des prochaines manifestations, horaires des écoles, atelier des anciens, aide à la personne, Légion d'Honneur)- DPU |